



Agent immobilier

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat de chef d'entreprise agent immobilier

Prix: 395 euros par an

Durée: 3 ans

stage conseille

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- CESS
 - Examen d'accès aux formations CESS
- Et assister à une séance d'information obligatoire ([dates et horaires ici](#))

Formation en chef d'entreprise

Description

Comment convaincre et mener à bien des négociations immobilières ?

En tant qu'agent immobilier, vous vendez ou louez des appartements, des maisons et des locaux commerciaux ou industriels. Vous partagez votre temps entre l'agence pour recevoir des clients, régler les questions administratives, et les visites des biens en location ou en vente.

Vous pouvez également remplir la fonction d'administrateur de biens ou de syndics. A ce titre, vous êtes chargé de la gestion des immeubles qui vous sont confiés (loyers, charges, baux,...).

Si vous exercez ces activités en qualité d'indépendant pour le compte d'un tiers, vous devez être agréé par l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers (IPI).

Débouchés

Au bout de trois années de formation à l'efp et de votre stage IPI, vous pouvez choisir de :

- Créer votre propre agence immobilière
- Travailler comme employé dans agence immobilière
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'immobilier

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être agent immobilier ?

Vous devez être attentif, organisé et à l'écoute.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens de la diplomatie, de la négociation et aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Il s'agit d'une formation modulaire avec différents horaires :

- Modules en soirée les mardis et jeudis (18h00 à 21h30)
- Modules en journée les mercredis, jeudis ou vendredis (9h30 à 17h00)

Horaire au choix de l'auditeur lors de l'inscription et en fonction des places disponibles.

Programme

Cours professionnels

Formation modulaire de 768 h réparties en 26 modules hiérarchisés :

- Introduction à la profession (4h)
- Droit civil (28h + 24h)
- Fiscalité - Comptabilité - Gestion (36 h + 24h)
- Droit fiscal - Enregistrement - Succession (24h)
- Droit commercial (28h)

- Droit judiciaire (20h)
- Droit social (16h)
- Urbanisme et aménagement du territoire (36h)
- Typologie et techniques de la construction (36h + 24h)
- Evaluations - Expertises (56h)
- Constats - Etats des lieux (24h)
- Cadastre (16h)
- Hypothèques et crédit hypothécaire (20h)
- Administration de biens immobiliers (40h + 40h + 48h)
- Locations (24h + 24h + 40h)
- Déontologie (24h)
- Organisation d'un bureau d'agent immobilier (20h)
- Publicité (20h)
- Vente immobilière (68h)
- Guidance examen pratique (4h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

Stage

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un délégué à la tutelle qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.